



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE VERQUIN 

Verquin, le 14 Mars 2019

## **IMPORTANT**

DÉPARTEMENT  
DE  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BÉTHUNE

CANTON  
DE  
BÉTHUNE SUD

Maire  
**M. Thierry Tassez**

Hôtel de ville  
rue Fernand Desmazières  
62131 VERQUIN  
Tél. : 03 21 57 64 65  
Fax : 03 21 56 46 80  
www.ville-verquin.fr  
[ville-de-verquin@wanadoo.fr](mailto:ville-de-verquin@wanadoo.fr)

Maison des  
Services Publics  
rue Fernand Desmazières  
Tél. : 03 21 62 31 58  
Fax : 03 21 54 59 29

Ecole élémentaire  
Jules Ferry  
rue Constant Martin  
Primaire :  
Tél. : 03 21 57 65 42  
Maternelle :  
Tél. : 03 21 01 37 18

Ville jumelée avec  
**Pawlowice (Pologne)**  
[www.pawlowice.pl](http://www.pawlowice.pl)

### **REFORME ELECTORALE ENTREE EN VIGUEUR** **AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

**Les lois Pochon-Warsmann du 1<sup>er</sup> Août 2016 ont réformé intégralement les modalités de gestion des listes électorales.**

Au cœur de la réforme de la gestion, un nouvel outil a été créé, le **Répertoire Electoral Unique** » dont la tenue est confiée à l'INSEE.

En raison de nombreux mouvements informatiques et par sécurité, j'appelle chacun à vérifier son inscription sur la liste électorale.

L'état a mis en service une téléprocédure permettant à chaque électeur d'interroger sa situation électorale.

Vous pouvez y accéder sur le site **Service-public.fr** : **Rubrique** : **Papier citoyeneté/ élections / votre situation ; personnaliser / vérifier son inscription et son bureau de vote/afficher les infos personnalisées/accéder au service en ligne.**


Si votre inscription n'apparaît pas, je vous invite à contacter la mairie au plus vite. Vous avez jusqu'au 30 Mars prochain pour vous inscrire sur la liste électorale, au-delà, vous ne pourrez pas voter aux prochaines élections européennes !

Une permanence sera assurée en mairie le samedi 30 mars de 9 h à 12 h afin de réaliser les dernières inscriptions.

**" Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique "**



Cordialement  
Votre Maire,  
Thierry TASSEZ



Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Maire de manière informelle